

ARRETE N° 2026-1209

LISTE D'APTITUDE 2025

POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Président de la communauté urbaine Caen la mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-1062 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la communauté urbaine Caen la mer,

Vu l'arrêté n°2025-1082 relatif à la liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade de technicien territorial par voie de promotion interne,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

**Article 1 :** Les agents maintenus sur la liste d'aptitude au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne 2025, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, par ordre alphabétique, sont les suivants :

Au titre du choix :

BRUNET	Pascal	DIRECTION COLLECTE, PROPLETE – PARC MATERIEL
LANGEVIN	Damien	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
LUCAS	Damien	DIRECTION DE LA MAINTENANCE ET DE L'EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC

**Article 2 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Calvados.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Caen, le 2 avril 2026,

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,



Philippe JOUIN